



# 2019

1.	<b>ÉDITOS</b>	p5
2.	<b>UNE COMMUNAUTÉ D'AUTEURS ET D'AUTRICES</b>	p13
3.	<b>LE PARCOURS DES DROITS</b>	p19
4.	<b>LE COMITÉ</b>	p33
5.	<b>L'ACTION CULTURELLE</b>	p45
6.	<b>LE SERVICE JURIDIQUE</b>	p55
7.	<b>LA MEDAA</b>	p61
8.	<b>BELA</b>	p69
9.	<b>LE PILEn</b>	p73
9.	<b>ANNEXE</b>	p77

Renforcer  
le collectif



*The way back* de Maxime Jennes et Dimitri Petrovic,  
projeté le 17 juin 2019 lors du Best of 2018-2019 **2019**  
dans le cadre des Lundis des Auteurs et des Autrices  
à l'Aventure

# ÉDITOS

« La Scam démontre sans cesse dans son fonctionnement l'existence d'un *esprit du collectif* qui permet d'instituer sans opprimer, de fédérer sans assujettir... La particularité de notre société demeure cette capacité assez unique à nous rassembler pour nous renforcer mutuellement. »

Renaud Maes,  
président du Comité  
belge de la Scam



© Isabelle Mertens

## Pour une démocratie de la culture

Dans l'édito de l'an passé, Paola Stévenne insistait sur les indispensables solidarités entre autrices et auteurs, ces solidarités qui nourrissent tous les combats menés par le Comité belge de la Scam.

Elle a investi un temps et une énergie sans pareils à tisser des liens, à créer du commun, à renforcer le collectif: ses combats pour l'égalité entre autrices et auteurs, sa volonté de mieux visibiliser les vécus et réalités professionnelles de chacun·e d'entre nous, son attention à démocratiser tant les organes de gestion que les prix et bourses, tout ceci a contribué à étayer le «supplément d'âme» qui fait la particularité de notre société. Paola Stévenne est une humaine rayonnante, et elle a réussi à transmettre un peu de sa force incroyable à tous les niveaux de la Scam. On ne peut suffisamment la remercier pour tout ce qu'elle a fait en tant que présidente.

C'est grâce à ce type de dons d'autrices et d'auteurs que la Scam démontre sans cesse dans son fonctionnement l'existence d'un «esprit du collectif» qui permet d'instituer sans opprimer, de fédérer sans assujettir... La particularité de notre société demeure cette capacité assez unique à nous rassembler pour nous renforcer mutuellement.

Renforcer ce collectif, c'est la signification de la réforme des statuts dont les travaux préparatoires ont débuté en mai 2019 et ont abouti par une proposition pour l'Assemblée générale de 2020. Initiée par le Conseil d'administration de notre société (qui siège à Paris), elle contribuera à renforcer grandement l'égalité entre membres, entre nous.

À cette occasion, la Scam améliore encore les liens entre l'entité belge et la «maison mère» française: nous ne sommes pas juste des «ami·e·s belges», mais bien des membres à part entière de la société. Il me faut souligner l'attention toute particulière de la présidente, Laëtitia Moreau, et du délégué général, Hervé Rony, à garantir l'égalité interne, en tenant compte évidemment des particularités (y compris économiques) et des embûches du fonctionnement légistico-administratif belgo-belge.

→

Toutefois, force est de constater que la «démocratie des autrices et des auteurs» que nous nous efforçons de déployer au sein de la Scam contraste avec le fonctionnement du champ culturel aujourd'hui. L'année 2019 a été émaillée par une série de combats compliqués, sur la directive européenne «droit d'auteur», sur la perception des droits de copies privées, sur la refonte des instances d'avis de la Fédération Wallonie-Bruxelles... Tous ces combats relancent de manière lancinante la question de la place, du statut accordé aux autrices et auteurs. Sans les autrices et auteurs, pas de culture. Et pourtant, leur travail reste systématiquement invisibilisé, et insuffisamment rémunéré.

Malgré les engagements de campagne des partis politiques francophones, qui ont puisé dans nos revendications, la concrétisation tarde à venir. Face à ce qui d'ores et déjà ressemble à de l'immobilisme, il faut tirer un constat: le lobby et l'action juridique ne suffisent pas. Si l'équipe menée par Frédéric Young, notre délégué général, déploie une incroyable énergie à nous représenter et nous défendre, c'est en avant tout par notre action collective que nous pouvons, à terme, espérer obtenir une véritable reconnaissance de ce travail dans toutes ses spécificités.

À l'heure d'écrire ces lignes, une effroyable pandémie a lieu. À court terme, elle plonge des centaines d'autrices et d'auteurs dans des difficultés financières. Mais elle risque d'avoir des impacts de bien plus longue portée. La Covid-19 agit comme «surligneur» des fractures de notre société et, dans le champ culturel, elle rend particulièrement visible le peu de cas que l'on fait des autrices et auteurs. L'enjeu n'est donc pas de «normaliser» la situation, de revenir à ce qui préexistait. L'enjeu est, maintenant que les failles sont visibles et s'aggravent, de trouver des réponses structurelles pour aller vers un mieux. Cela ne sera possible que par notre mobilisation collective et solidaire, en étant attentives et attentifs à tisser et soigner les liens entre nous tou·te·s. Nous sommes les acteurs de la démocratie de la culture qui pourrait advenir demain. À nous de l'organiser.

Renaud Maes,  
président du Comité belge de la Scam

## Deux mille dix-neuf, année faste

Au vu de ce qui arrive à l'humanité depuis quelques mois, je pense que, oui, nous pouvons qualifier l'essentiel de l'année 2019 de moment faste.

La première raison tient dans l'adoption en avril des deux directives européennes, celle relative aux droits des auteurs et des autrices (2019/790) et celle relative à la radiodiffusion (2019/789). La première est le fruit d'un affrontement économique homérique entre les nouvelles *Compagnies des Indes du Web*, principalement Google et Facebook, et le monde de la création et celui de la presse. L'enjeu: une meilleure répartition des revenus générés par ces entreprises avec les professionnels qui créent, produisent et publient les œuvres et les prestations. La seconde doit beaucoup, sans forfanterie, à la Belgique. Car elle règle la question devenue confuse de l'usage des œuvres en matière de retransmission par des distributeurs. Le fait que notre pays venait de légiférer quelques mois et de façon favorable en la matière a certainement eu un impact positif.

La deuxième raison tient dans les résultats de l'année (lisez ce rapport), indicateurs d'un engagement constant de la formidable équipe que j'anime pour assurer à nos membres les meilleurs services possibles. Disponibilité, écoute, professionnalisme, régularité dans les paiements et les conseils, pertinence de l'Action culturelle: la Scam en Belgique travaille nous disent les auteurs et les autrices, et nous en sommes honorés et très fiers, de leur satisfaction. Cette dernière serait impossible sans une coordination permanente et fructueuse avec nos collègues à Paris.

La troisième raison tient dans le succès de la MEDAA devenue en quelques mois après son ouverture une véritable ruche, où auteurs et autrices, associations, pouvoirs publics viennent travailler, se former, débattre, inventer la création et la culture d'aujourd'hui et de demain.

→

Année faste donc, mais aussi année d'élections qui a vu se mettre en place les majorités européennes (avec Mme Gabriel à la Culture pour la Commission européenne), communautaires et régionales. Nous avons beaucoup travaillé à faire entendre vos priorités dans ces débats et à faire intégrer des axes nouveaux dans les déclarations de politique des Communautés et des régions.

Car le logiciel de la politique culturelle belge francophone est dépassé. Il a atteint toutes ses limites, en matière de création artistique, de place faite aux artistes, d'égalité des genres, de déséquilibres budgétaires, de fonctionnement clientéliste dans certaines disciplines et instances.

Un nouveau logiciel est nécessaire. La crise que nous entamons oblige le secteur créatif et culturel avec les partis politiques et les institutions à se réinventer pour survivre.

Cette énergie créatrice qui se lève a pour noms Arts, Innovation et Solidarité.

Frédéric Young,  
délégué général de la Scam  
en Belgique

**« Un nouveau logiciel est nécessaire. La crise que nous entamons oblige le secteur créatif et culturel avec les partis politiques et les institutions à se réinventer pour survivre. Cette énergie créatrice qui se lève a pour noms Arts, Innovation et Solidarité. »**



Frédéric Young,  
délégué général de la Scam  
en Belgique



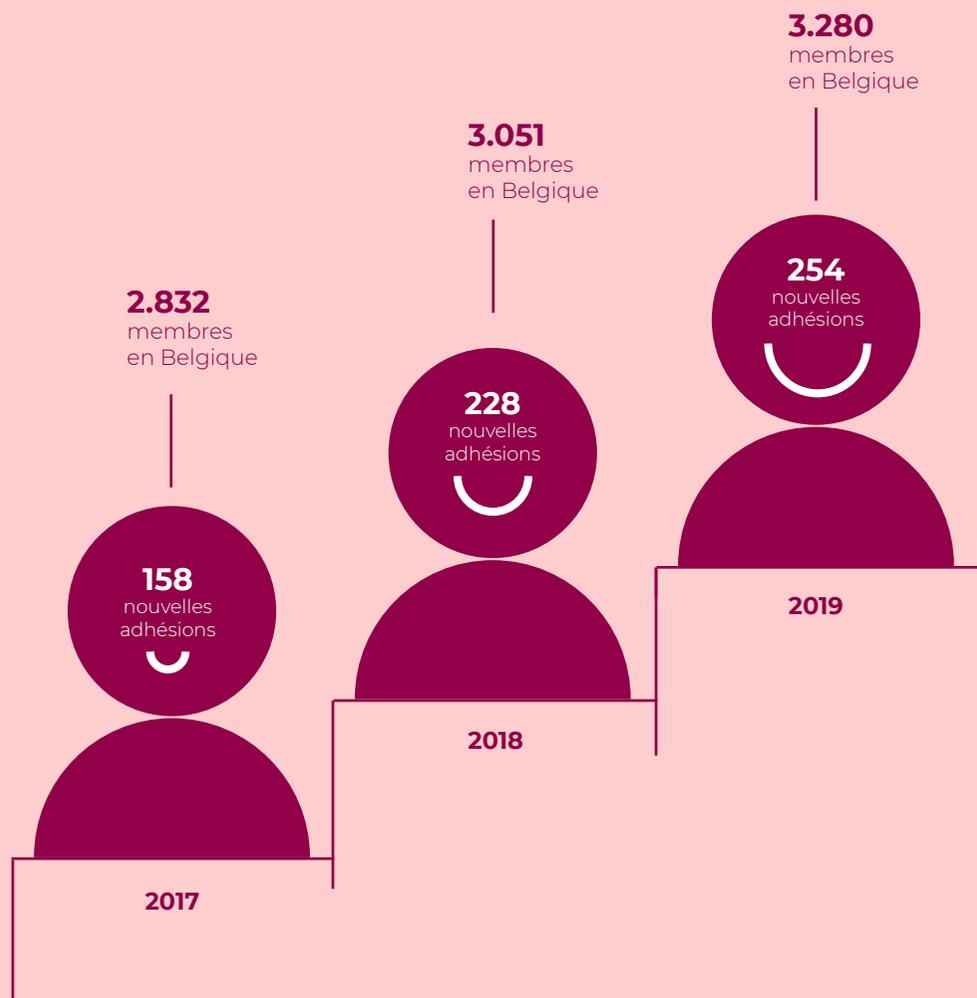
**Bienvenue aux 254  
nouveaux et nouvelles  
membres qui ont rejoint  
la Scam en 2019!**

# UNE COMMUNAUTÉ D'AUTEURS ET D'AUTRICES

*Faire-Part* d'Anne Reijniers, Nizar Saleh, Paul Shemisi, Rob Jacobs,  
projeté le 23 septembre 2019 lors du Best of ! 2018-2019   
dans le cadre des Lundis des Auteurs et des Autrices à l'Aventure

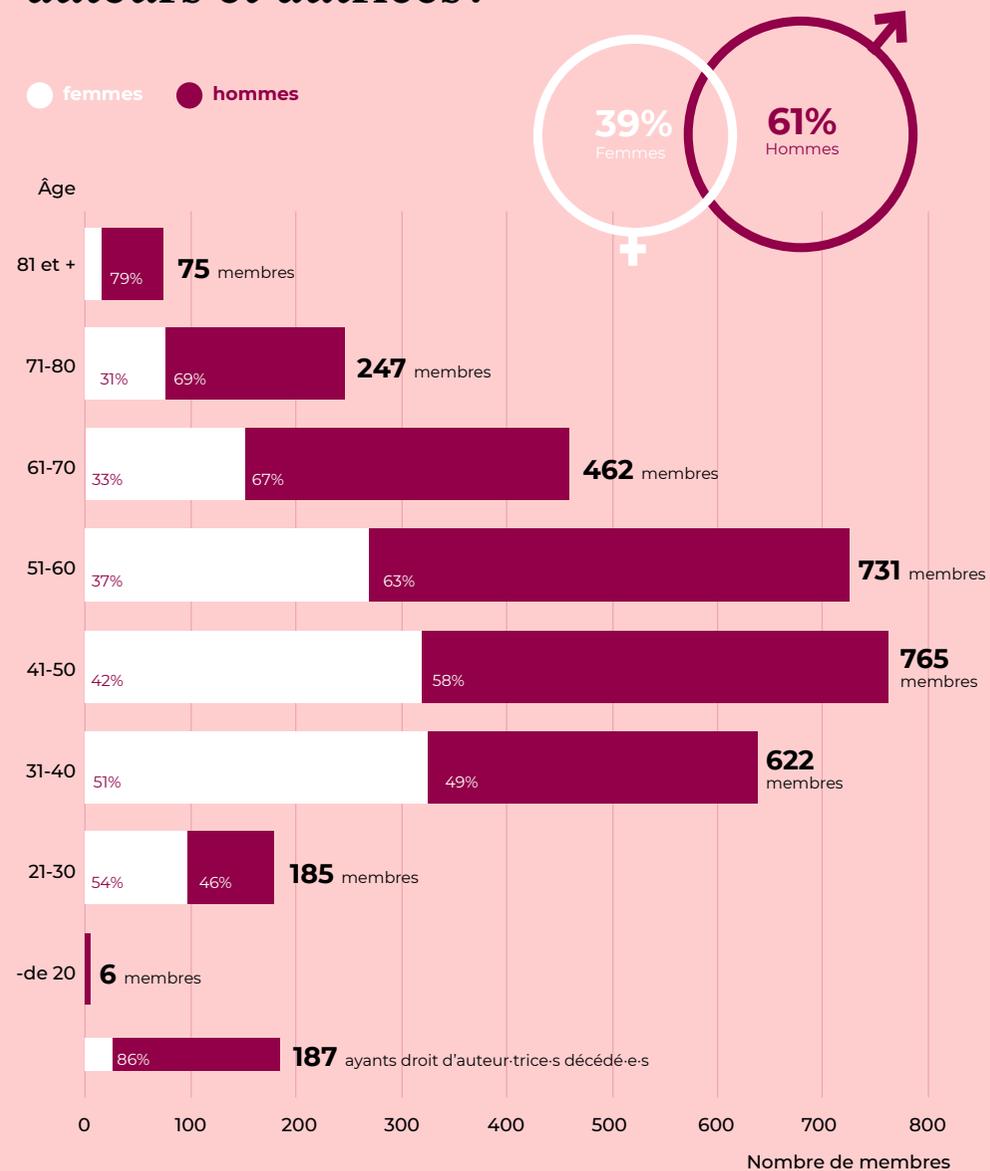
## La Scam s'agrandit...

En 2019, 254 auteurs et autrices ont rejoint la Scam en Belgique.

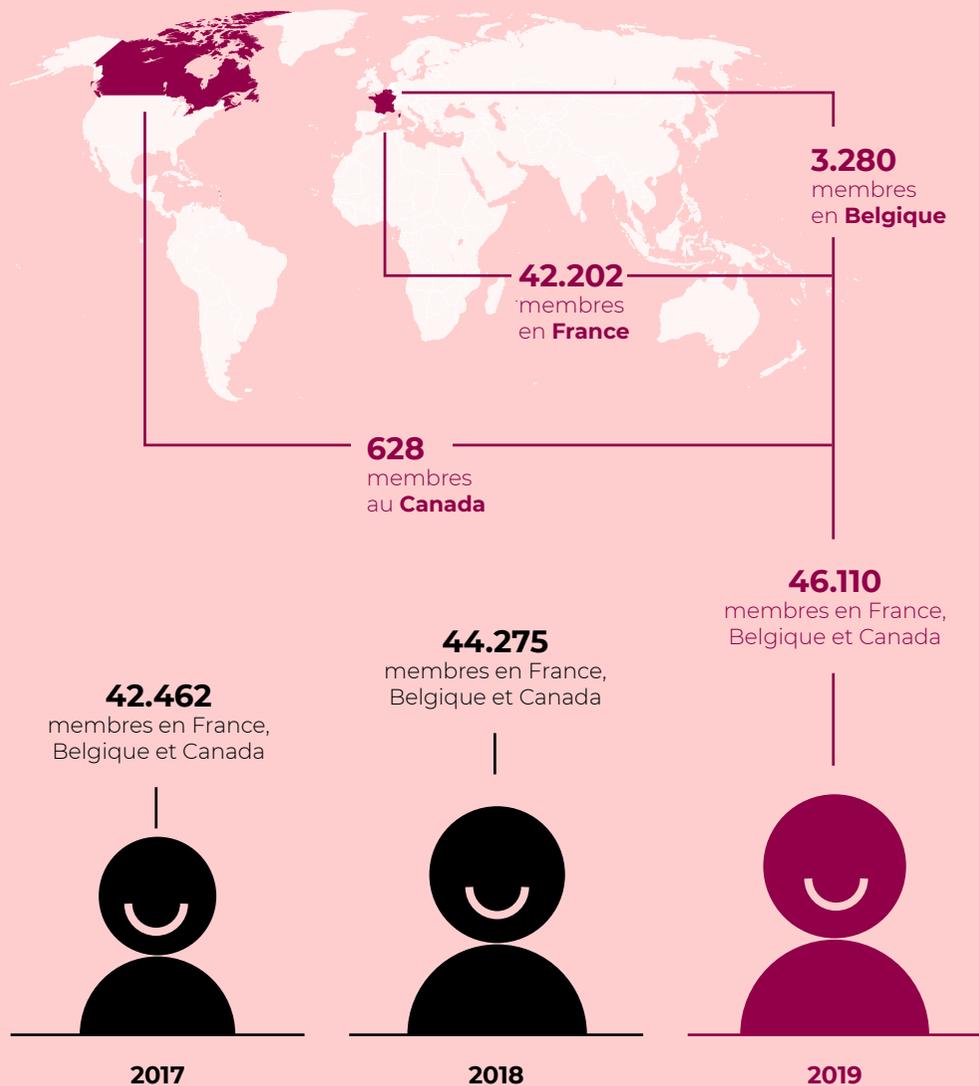


## ... et rajeunit!

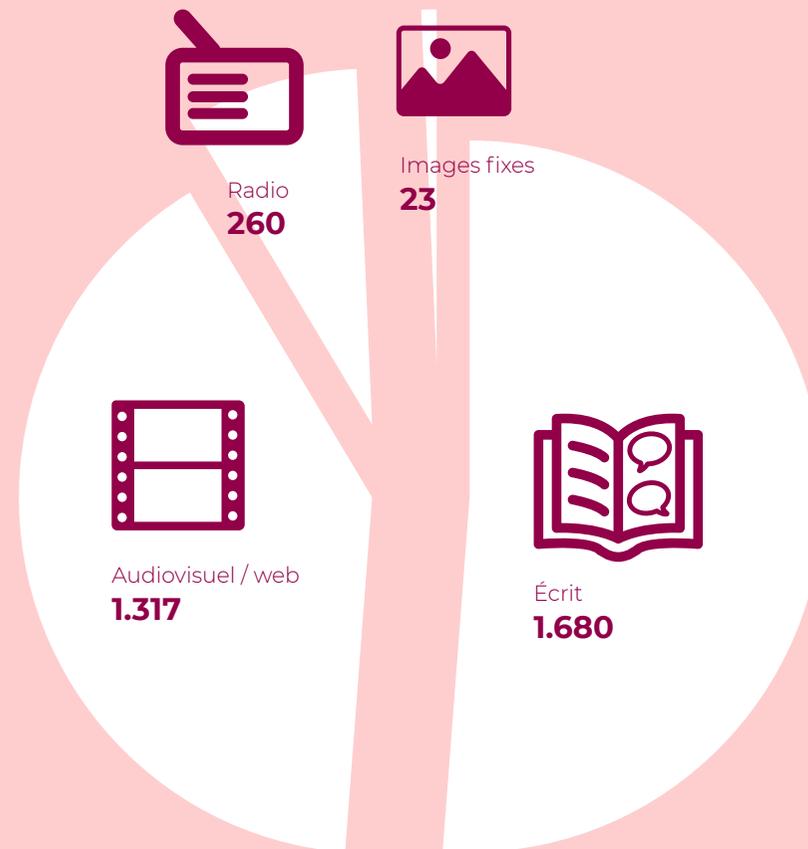
De plus en plus de jeunes auteurs et autrices!



## Les membres belges font partie d'une communauté internationale d'auteurs et d'autrices.



## Les membres créent dans différents répertoires



Si un auteur ou une autrice a déclaré au moins une œuvre dans des catégories différentes, il ou elle se retrouve comptabilisé-e dans plusieurs répertoires.

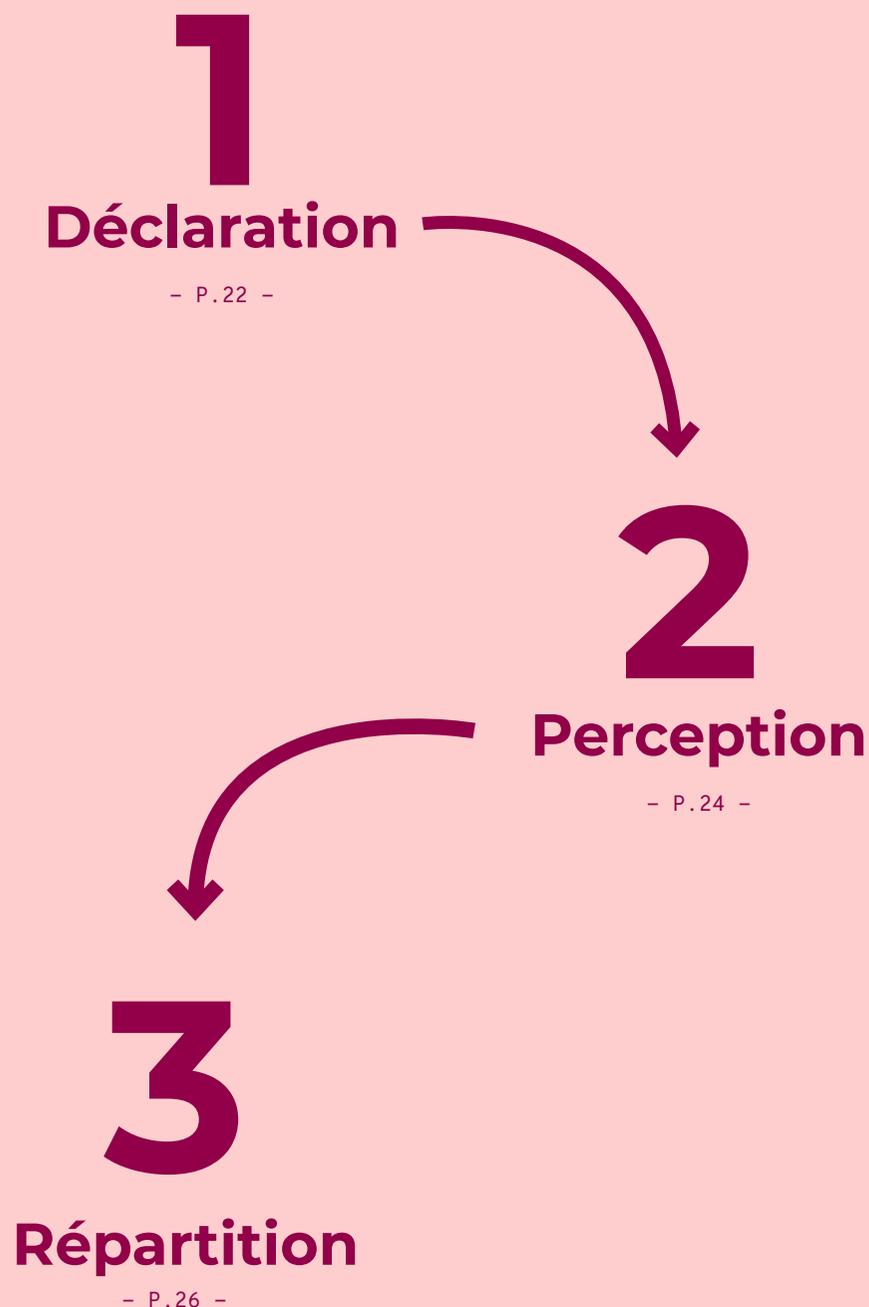


**2.388 auteurs et autrices  
ont perçu des droits en 2019  
Soit 72 % des membres**

## LE PARCOURS DES DROITS

*Un truc de meuf* de Coline Grando, projeté le 21 octobre 2019  
lors de la carte blanche à « Elles font des films »  
dans le cadre des Lundis des Auteurs et des Autrices à l'Aventure

À la Scam en Belgique, des équipes transversales travaillent efficacement pour analyser et répertorier les œuvres exploitées et répartir ensuite équitablement les droits d'auteur perçus collectivement. Dirigées par Valérie Josse, elles représentent le « cœur de métier » de la société. Les membres de ces équipes effectuent différentes tâches, à la fois collectives et individuelles, qui justifient l'existence même de notre société de gestion. Chiffres à l'appui, Valérie Josse avec ses collègues Benjamin Scraeyen et Béatrice Buyck commentent la vitalité du répertoire et le travail constant en faveur des auteurs et autrices que mènent ces services.



# 1. La déclaration des œuvres

**16.461 nouvelles œuvres ont été déclarées en 2019**



La reprographie compte à elle-seule plus de 23.710 œuvres.

Déclarez vos œuvres sur l'Espace membre



Benjamin Scraeyen,  
Responsable du Service  
de la documentation

Avec les six personnes de l'équipe, nous nous occupons de documenter les œuvres et d'analyser leurs exploitations. Nous alimentons les bases de données pour identifier les auteurs, autrices et leurs œuvres. La documentation des œuvres déclarées sert donc par après de base à la répartition des droits selon les clés de partage convenues par les coauteurs et coautrices lors de leur déclaration d'œuvres. Entre la perception auprès des opérateurs et la répartition des droits aux membres, notre service participe à un indispensable travail coopératif du parcours des droits d'auteur.

J'aimerais par ailleurs rappeler aux membres qu'ils et elles doivent déclarer leurs œuvres le plus rapidement possible, dès leur exploitation, et ce afin de pouvoir toucher leurs droits dans les délais.

## 2. La perception des droits générés par l'exploitation des œuvres



Audiovisuel, Câble  
et Copie privée:  
**7.633.361 €**  
+24 %\*



Droits de suite:  
**4.363 €**

**Total des  
droits perçus:**  
**8.626.131 €**

+ 3,7 %\*

La Scam perçoit les droits des œuvres exploitées en Belgique auprès des opérateurs pour tous les membres en Belgique mais aussi ailleurs dans le monde.



Reprographie, Prêt public :  
**988.407 €**  
-54 % par rapport à 2018  
mais +120 % par rapport  
à 2017



Valérie Josse,  
Adjointe au délégué général  
et directrice du Service  
des autorisations, perceptions  
et répartitions

© Maxime Tailleux

L'augmentation des perceptions en audiovisuel s'explique en partie par une régularisation importante des droits d'auteur des années antérieures. En outre, le répertoire de la Scam est de plus en plus diffusé sur bon nombre de chaînes thématiques distribuées par les opérateurs du câble.

Les perceptions de droits de reprographie opérées par Reprobel, la société faitière chargée de les percevoir, sont en diminution depuis plusieurs années, particulièrement à la suite de l'absence de perceptions sur les appareils de reproduction, que le gouvernement fédéral a supprimées en 2016. Les rémunérations de la Scam y étant immédiatement liées, la baisse est significative.

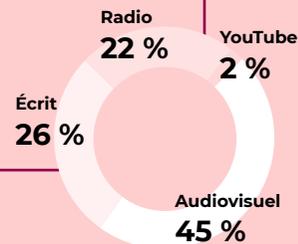
Les fluctuations ne doivent pas tromper, en effet elles tiennent à un encaissement exceptionnel relatif au prêt public en 2018 qui n'a pas eu lieu ni en 2017 ni en 2019. En 2019 le niveau de perception est stable, même s'il reste toutefois encore très éloigné (-40 %) des niveaux d'avant 2016.

### 3. La répartition des droits perçus

5.341.582 €  
répartis  
aux auteurs  
et autrices ne  
résidant pas  
en Belgique

**Total des  
droits répartis  
par la Scam :  
8.626.131 €**

3.284.548 € répartis  
aux auteurs et  
autrices résidant  
en Belgique



© Maxime Tailleux



Valérie Josse,  
Adjointe au délégué général  
et directrice du Service  
des autorisations, perceptions  
et répartitions

En 2019, nous avons pu augmenter le nombre d'auteurs et d'autrices payé·e·s (72 % des membres ont perçu des droits) parce que nous avons accru les répartitions au titre des années antérieures.

La Scam a pour habitude de rémunérer un nombre important de ses membres: cela tient essentiellement à l'application des barèmes relatifs aux droits de l'écrit qui prévoient une rémunération forfaitaire pour tou-te-s les auteurs et autrices ayant déclaré une œuvre.

Encore en 2019, la Scam a pu étendre le nombres d'auteurs et d'autrices rémunéré·e·s à la suite d'importantes perceptions en audiovisuel au titre des années antérieures ou de libération de réserves légales prévues en droit du câble.



Béatrice Buyck,  
Responsable du contrôle et de la  
gestion individuelle des droits

Le travail de contrôle et de gestion individuelle des droits arrive en bout de chaîne de traitement des données par tous les services, de l'adhésion des membres à la répartition des droits. Par ce travail, nous assurons le contrôle des répartitions préparées par le Service de la documentation lorsque celles-ci sont mises à disposition avant le paiement effectif aux membres par Stéphane Michaux, de la comptabilité auteurs.

Par ailleurs, nous apportons une réponse aux auteurs et autrices en matière de suivi de droits pour les exploitations de leurs œuvres, aux niveaux financier et fiscal (délais de paiement, détails des calculs et montants, démarches fiscales...), et préparons les acomptes sur droits à venir souhaités, ceci en collaboration avec le Service de la documentation.

Ensemble, nous travaillons également au déblocage de droits mis en suspens pour diverses raisons, par une analyse détaillée des dossiers, et contribuons à améliorer et accélérer le paiement des droits à nos membres.

## Les répartitions 2019 des différents droits ont été réalisées selon un calendrier :

	JAN	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JULI	AOÛT	SEP	OCT	NOV	DÉC
TV			●		●		●			●		●
Radio			●				●			●		●
Prêt Public belge							●					
VOD										●		●
SVOD										●		●
Reprographie belge											●	●
Reprographie belge enseignement												●

Ces répartitions sont réalisées sur base des œuvres diffusées que les membres ont déclarées, selon les clés de répartition convenues par les coauteurs et coautrices lors de la déclaration.

Valérie Josse,  
Adjointe au délégué général  
et directrice du Service  
des autorisations, perceptions  
et répartitions



© Maxime Tailleux

2019 fut une bonne année pour la Scam, un nombre croissant d'auteurs et d'autrices rejoint la société apportant un répertoire de plus en plus exploité tant en Belgique qu'à l'étranger. Le répertoire de la Scam augmente dans le secteur des nouveaux médias et représente une part croissante du marché audiovisuel. Les perceptions audiovisuelles sont donc à la hausse.

Le répertoire de l'écrit souffre toujours quant à lui de l'absence de remplacement de la rémunération légale sur les appareils de reprographie. Néanmoins en 2019, les premières répartitions issues des droits perçus pour la reprographie dans l'enseignement ont pu avoir lieu, ainsi que les premières perceptions pour la copie privée littéraire.

La Scam veille également à l'attribution de bourses aux auteurs et autrices de l'écrit pour leur maintenir une rémunération stable et décente.

© Christin Hume



« Le répertoire  
de la Scam augmente  
dans le secteur des  
nouveaux médias et  
représente une part  
croissante du marché  
audiovisuel. »

**Le Comité belge de la Scam:  
12 auteurs et autrices élu·e·s  
par leurs pair·e·s pour les  
représenter pendant 4 ans**

*La première fois que je suis devenu fou(le)*  
de Jeanne Debarsy et Maël G. Lagadec,  
proposé à l'écoute le 29 avril 2019 lors d'une séance spéciale radio  
dans le cadre des Lundis des Auteurs et des Autrices  
à l'Aventure

## LE COMITÉ

# Le Comité belge de la Scam



## Élections

À l'Assemblée générale de la Scam, tou-te-s les auteurs et autrices résidant en Belgique votent non seulement pour approuver le rapport d'activités et les comptes mais aussi pour élire les membres qui composent le Comité belge de la Scam.



## Le Comité

Le Comité belge de la Scam est composé de 12 auteurs et autrices élu-e-s pour 4 ans.



## Un rôle de supervision

Le Comité belge oriente et supervise l'activité et la politique de la société sur le territoire belge. Les auteurs et autrices sont les mieux placé-e-s pour déterminer les directions à prendre, les mobilisations à mener, les chantiers à entreprendre et les règles à établir.

Après l'Assemblée générale de 2019, **Renaud Maes** a été nommé président du Comité. Il est secondé par deux vice-présidentes, **Isabelle Wéry** et **Isabelle Rey**. Le Comité est composé également de :

Audiovisuel  
**Emmanuelle Bonmariage**  
**Jérôme Laffont**  
**Jérôme le Maire**  
**Nina Toussaint**

Littérature  
**Myriam Leroy**  
**Emmanuèle Sandron**  
**Nathalie Skowronek**

Transmédia  
**Laurence Rosier**

Radio  
**Paola Stévenne**

Le président **Renaud Maes** est le représentant au **Conseil d'Administration de la Scam à Paris**. Présidé par **Laëtitia Moreau**, celui-ci est composé de 22 auteurs et autrices qui décident également de la politique de la société.



Le Comité belge de la Scam lors de la remise des Prix annuels

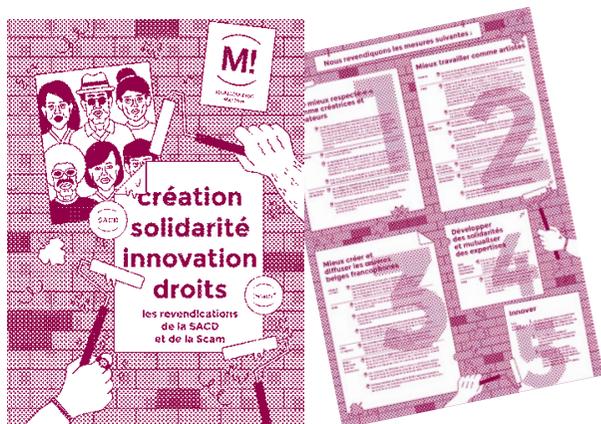
Renaud Maes,  
Président du Comité belge  
de la Scam



© Isabelle Mertens

Le Comité de la Scam défend tous les auteurs et toutes les autrices du domaine de l'écrit et du documentaire audiovisuel, radio et web. L'année 2019 était une année d'élections, vous avez soumis des propositions aux syndicats et représentant-e-s des partis politiques pour les interroger sur la place que leurs partis ou leur administration accordent aux créateur-trice-s dans leurs programmes. Qu'avez-vous défendu ?

Nos revendications ont fait l'objet d'une publication commune de la Scam et de la SACD que l'on peut facilement retrouver sur notre site web<sup>1</sup>. Je voudrais surtout pointer ici un enjeu qui est en réalité transversal à tous nos répertoires : la reconnaissance du travail des autrices et auteurs.



extrait du dépliant/poster "Mobilisation"  
© Design: olinwater.be / Illustration: Filippo Fontana

<sup>1</sup> [www.scam.be](http://www.scam.be) > Centre de ressources > Publications

Cet enjeu fondamental est très ancien et renvoie à une question posée depuis le Haut Moyen-Âge au moins : la création peut-elle constituer un travail ? Une tradition que l'on peut faire remonter aux écrits monastiques du VI<sup>e</sup> siècle veut que les idées venant de Dieu, rémunérer l'autrice ou l'auteur pour autre chose que l'achat d'une production visible serait inacceptable. On peut acheter un livre, mais pas les idées qu'il contient, on peut payer la représentation théâtrale, mais pas le temps passé à la construire, etc. Au cours du temps, cette pensée s'est laïcisée, mais elle a persisté : ainsi, il est encore fréquent d'entendre des élu-e-s suggérer que « le génie est instantané », qu'écrire un livre, un projet de documentaire... viendrait « spontanément » à l'autrice-teur. Comme si l'imprégnation, la documentation, le repérage, tout le lourd travail de construction d'une œuvre n'existait pas, comme si c'était « donné ».

Et ce qui n'existe pas ne peut évidemment pas être rémunéré. Notre étude *Un métier de nanti-e-s ?* portant sur les autrices-teurs documentaires, montre par exemple à quel point iels doivent trouver des moyens alternatifs d'existence pour financer elleux-mêmes les phases d'écriture et de montage de projet.

Dans un contexte d'austérité globale produisant un reflux du financement public de la production culturelle et d'appropriation de celle-ci par l'industrie, la mise en compétition des autrices et auteurs amène à considérer qu'être publié-e, être financé-e pour un tournage, être diffusé-e sur une chaîne radio, être invité-e à une séance de dédicace... est en soi-même un privilège. Et cette vieille scorie de la pensée médiévale vient légitimer l'idée que finalement, il n'est pas anormal de ne pas rémunérer les autrices et auteurs, puisqu'iels sont quand même des privilégié-e-s.

→

Notre question transversale vis-à-vis des politiques et des syndicats est bien celle-là : reconnaissez-vous les autrices et auteurs comme des travailleuses et travailleurs à part entière ? Cela peut sembler un peu abstrait, mais de là découle une grande majorité de nos revendications : (ré)instaurer une rémunération correcte des droits de copie privée, décumuler « droits d'auteurs » et allocation de chômage « statut d'artiste », rémunérer les activités de montage de projet comme de promotion et de diffusion, etc.

Il faut aussi souligner que le travail des femmes et des personnes racisées est tout particulièrement invisibilisé (et méprisé, car les deux vont de pair) dans cette négation générale du travail des autrices et auteurs. D'où, là aussi, une série de revendications qui ont comme objectif de rendre visible ce travail que l'on ne veut pas reconnaître, en luttant activement contre les discriminations.

Au point de vue de la mobilisation politique, le Comité de la Scam a-t-il mené encore d'autres actions pour redresser la situation sociale et professionnelle de ses membres ?

Bien sûr. Au-delà du contexte spécifique des élections de 2019, nous entretenons une activité de lobby intense vis-à-vis de l'ensemble des niveaux de pouvoir. Et les dossiers ne manquent pas. Citons deux exemples : grâce notamment à la Scam, une loi a été passée in extremis réinstallant le principe des rémunérations tirées de la « copie privée ». Pour rappel, en début de législature, le gouvernement Michel a ignoré sciemment les prescrits européens en démontant purement et simplement ce dispositif, sabrant dans les rémunérations des autrices et auteurs de l'écrit au bénéfice des multinationales qui vendent les photocopieuses, scanners et imprimantes.

Nous avons également été extrêmement mobilisé·e·s sur la refonte des « instances d'avis » du secteur culturel, menée tambour battant par la ministre Gréoli. Nous avons défendu, parfois contre certains acteurs institutionnels, la participation directe des autrices et auteurs, la nécessité de leur implication.

Pour conseiller utilement les autorités et défendre au mieux le travail des auteurs et autrices, la Scam s'investit dans des associations professionnelles et des instances d'avis mises en place par les pouvoirs publics. Des membres du Comité siègent au sein de celles-ci. 2019 devait être l'année de la mise en place de nouvelles instances d'avis. Qu'en est-il dans les faits ?

Si, comme je l'évoquais, le principe de la participation des autrices et auteurs est acquis, nous sommes aujourd'hui confronté·e·s à une règle ubuesque qui empêche les autrices et auteurs qui bénéficient du soi-disant « statut » d'artiste d'être rémunéré·e·s pour leur travail au sein des instances. Contrairement à tous les autres membres des instances d'avis, on demande donc aux autrices et auteurs de prester... gratuitement. Et on en revient à ce que je répondais lors de la première question : cette tendance à nier systématiquement le travail des autrices et auteurs dès qu'il sort du cadre strict du produit culturel. Il va sans dire que nous attendons une solution politique rapide à cette situation, car sinon la participation des autrices et auteurs sera impossible. Le cas échéant, cela signifierait que les nouvelles instances d'avis seraient non seulement plus illégitimes que celles qui leur préexistaient mais, pire encore, qu'elles fonctionneraient « hors sol », sans aucune connexion au terrain de la création. Ce qui ne peut en réalité amener que des politiques néfastes au déploiement culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

→

L'une des missions du Comité est également de travailler sur différents sujets d'Action culturelle comme les bourses, les partenariats, les Prix, les rencontres... Quelles ont été vos grandes priorités et les actions que vous avez menées cette année ?

Nous appliquons au maximum à nous-mêmes les principes que nous défendons par ailleurs. C'est pour cette raison que nous avons cette année encore octroyé des prix annuels qui soulignent des démarches singulières, qui visent à célébrer le «travail particulier» de chacun·e de ses récipiendaires, bien plus qu'à distinguer une œuvre en particulier.

C'est aussi le sens de toutes nos activités de partenariat avec les festivals, qui constituent un pan crucial de notre Action culturelle : nous aidons en priorité à rémunérer les autrices et auteurs pour leurs prestations, afin de souligner que présenter leur documentaire ou leur livre est en soi un travail à part entière.

Une action toute particulière cette année est la bourse cofinancée par la Scam, la SACD et par Orange Belgium, que nous avons décidé d'octroyer à des femmes réalisatrices. Notre objectif avec cette bourse est de contribuer – certes à une échelle restreinte – à contrer les mécanismes de relégation des femmes en marge de la production culturelle. Nous pouvons bien sûr nous réjouir du succès rencontré au vu du nombre de candidatures et de la qualité des projets soumis. Mais en même temps, ce succès est effrayant, car il met en lumière la violence de ce phénomène de relégation.

→

**La bourse Orange Belgium x SACD x Scam a connu un succès phénoménal :** à la clôture de l'appel à projets près de **130 projets**, à part égale de fictions et documentaires et de genres très variés, ont été réceptionnés.

**Le Comité souhaite une belle continuation aux lauréates 2019 :**



**Pauline Beugnies,**  
pour *Petites*



**Pauline Fonsny,**  
pour *Kolonie 7*



**Vida Dena Mehri,**  
pour *Ma vie en papier*

photos : © D.R.

« Nous aidons en priorité à rémunérer les autrices et auteurs pour leurs prestations, afin de souligner que présenter leur documentaire ou leur livre est en soi un travail à part entière. »



Renaud Maes,  
Président du Comité belge  
de la Scam

Parfois, le Comité est amené à traiter des sujets plus particuliers dans le but d'aider les auteurs ou autrices dans les difficultés qu'ils ou elles rencontrent dans leur parcours. Dans le courant de l'année 2019, tout le monde a entendu parler de « l'affaire *Strip-Tease* » qui vous a été soumise. Quels en étaient les enjeux ?

L'affaire *Strip-Tease* est en effet particulièrement symbolique, parce que cette série documentaire est iconique et qu'elle implique la société publique de diffusion et de production qu'est la RTBF. Concrètement, on a ici un média public qui, sans consulter les auteurs d'une œuvre, a jugé seul qu'il pouvait transformer cette œuvre en « marque » et la revendre à une boîte de production étrangère, trop heureuse de pouvoir apposer le nom *Strip-Tease* sur une série de documentaires qui ne répondent en rien aux caractéristiques de la série originale. Cette affaire est révélatrice de deux tendances. La première, c'est une marchandisation à outrance des œuvres culturelles, alimentée dans le cas d'espèce par le service public, qui dépossède les autrices et auteurs de leurs droits. Et c'est logique : après tout, qui imaginerait que l'on revendique des droits de propriété intellectuelle sur des pommes ou des écrous ? La seconde c'est encore une fois la négation du travail des autrices et auteurs, qui justement amène la spécificité de la production culturelle : le lent travail qui amène à produire une série dont le « langage » est caractéristique parce qu'il est pensé dans les moindres détails, il s'inscrit dans une démarche qui est singulière à ses auteurs. Les enjeux de cette affaire étaient donc énormes, pas uniquement pour les auteurs de *Strip-Tease*, mais dans ce qu'elle impliquait pour l'ensemble des autrices et auteurs. L'issue favorable qu'elle a trouvée est une belle victoire symbolique pour le collectif d'autrices et d'auteurs qui constitue notre société.

**23 bourses  
attribuées à  
des hommes**

**35 bourses  
attribuées à  
des femmes**

**23 partenariats  
en littérature  
et en audiovisuel**

**Une quinzaine de  
rencontres à la  
MEDAA ou chez  
les partenaires**

*Jeanne Moreau, l'affranchie* de Virginie Linhart,  
projeté le 18 février 2019  
dans le cadre des Lundis des Auteurs et des Autrices  
à l'Aventure

# L'ACTION CULTURELLE

L'Action culturelle a pour mission de soutenir la création et la diffusion des œuvres, ainsi que la formation des auteurs et des autrices. Sous l'impulsion des membres du Comité belge de la Scam, l'Action culturelle propose un catalogue de bourses, des rencontres professionnelles, des partenariats avec des festivals et des événements... Ce sont les membres du Comité qui décernent les Prix annuels Scam et attribuent les bourses, entre autres.

# Soutiens à la création

## Les Bourses Scam

- Les différentes bourses audiovisuelles ont été attribuées à 20 auteurs et autrices
- La bourse Radio « Un ticket pour... » les festivals internationaux a été attribuée à 3 auteurs et autrices
- Les deux bourses pour l'aide aux projets Web ont été attribuées à 2 auteur et autrice
- Les bourses pour la littérature, la BD et l'illustration ont été attribuées à 29 auteurs et autrices
- Les bourses au long cours destinées à soutenir la phase d'écriture de projets de longue haleine pour tous les répertoires ont été attribuées à 4 auteurs et autrices

## Les bourses dans le cadre de partenariats



En Audiovisuel, différentes bourses ont été attribuées dans le cadre de partenariats avec des festivals ou avec d'autres structures, toujours dans la volonté de soutenir la phase d'écriture et de création d'un projet :

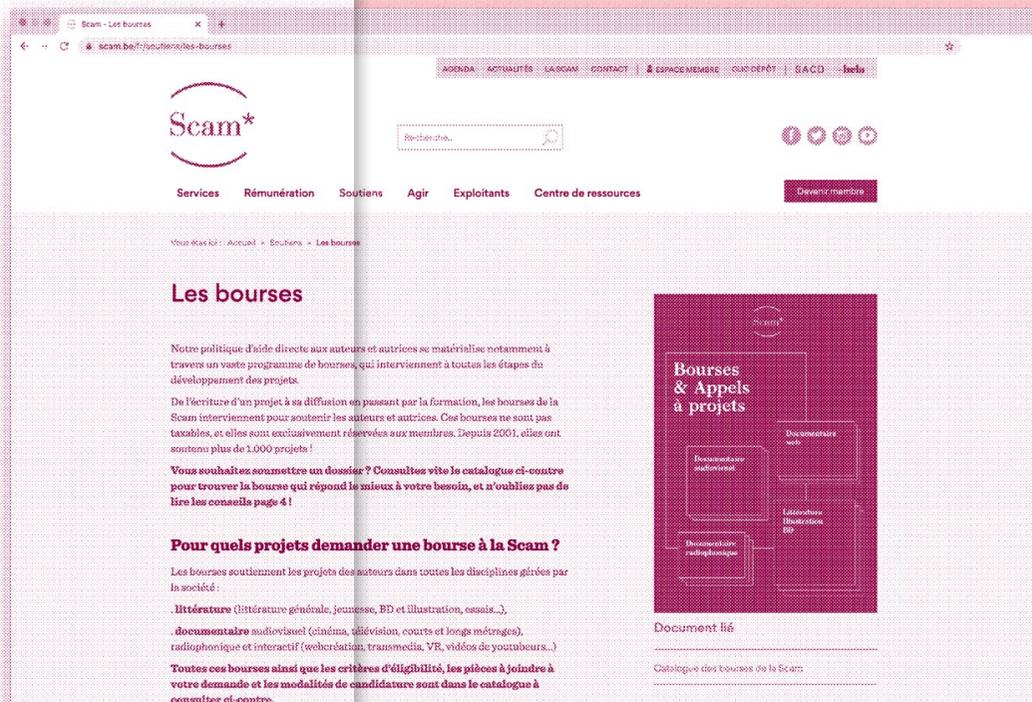
- La bourse d'écriture cinéma du Fonds Orange Belgium x SACD x Scam
- La bourse de résidence d'écriture à Meknès dans le cadre du FICAM
- Les bourses pour Le Mois du Doc



Pour la Radio, avec d'autres partenaires (le service de la Promotion des Lettres, la SACD, la SACD France, la Scam France, la RTS (Le Labo) et la RTBF), la Scam soutient un fonds qui octroie des bourses pour la création d'œuvres radio, fictions ou documentaires : il s'agit de Gulliver. Entre 10 et 15 œuvres sont créées chaque année grâce à ce dispositif.

Les différentes bourses Scam sont détaillées dans le catalogue de bourses :

↳ [www.scam.be](http://www.scam.be) > Soutiens > Les bourses



La bourse nous a permis de faire les allers-retours entre nos deux pays de résidence et de passer le plus de temps possible à écrire à deux. C'est donc un peu grâce à cette bourse que nous avons pu trouver des producteurs et que nous écrivons aujourd'hui des dossiers pour des aides au développement.

Deux auteurs  
lauréats de la bourse  
d'écriture audiovisuelle

Grâce à la bourse j'ai pu dégager une semaine entière de recherches graphiques, narratives et expérimentales pour mon projet. Le soutien financier m'a aussi permis de me procurer le matériel nécessaire à la production des illustrations : papier, fusain, fixatif et de commencer la réalisation d'une maquette en vue de la présenter à des éditeurs. Le temps libéré de contraintes financières et accompagné par du matériel adéquat, est pour moi la denrée nécessaire et trop rare de mon travail d'autrice.

Sarah Cheveau,  
lauréate de la bourse  
d'aide au développement  
de projet littéraire

# Soutiens à la promotion

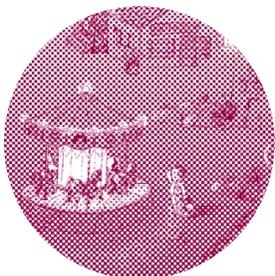
## Les Prix

### Les Prix annuels Scam



#### PRIX LITTÉRAIRE

**Véronique Bergen**  
pour *Tous doivent être sauvés ou aucun*



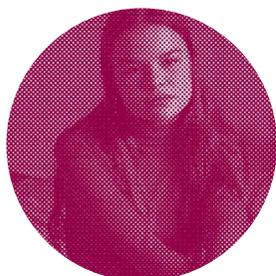
#### PRIX TEXTE ET IMAGE

**Charlotte Bellière**  
et **Ian De Haes**  
pour *Le Géant ou l'incroyable*  
*aventure des émotions*



#### PRIX ESSAI

**David Berliner**  
pour *Perdre sa culture*



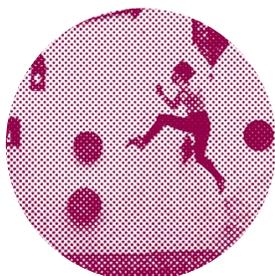
#### PRIX DOCUMENTAIRE

**Alexe Poukine**  
pour *Sans frapper*



#### PRIX RADIO

**Karim Aït-Gacem**  
pour *Radio Parloir*



#### PRIX DU PARCOURS

**Violaine de Villers**

### Les Prix des Auteurs et Autrices offerts par la Scam dans les festivals partenaires

- Prix Scam découverte au Brussels Art Film Festival: Hippolyte Leibovici pour *Mother's*
- Prix Scam du meilleur scénario au Festival Millenium: Maxime Jenne et Dimitri Petrovic pour *The Way Back*
- Prix Scam à Regards sur les docs: Aurore Coco Wouters pour *Les sœurs W.* (titre de travail)
- Mention spéciale du jury pour l'innovation en bande dessinée dotée par la Scam au Prix Victor Rossel: David Vandermeulen

## Les actions et soutiens

- 31 films d'auteurs et autrices ont été projetés à l'Aventure
- 7 auteurs et autrices ont participé au programme d'accompagnement pour leurs documentaires présentés au FIFF
- 3 auteurs et autrices ont bénéficié d'une bourse pour se rendre au Festival d'Angoulême en vue de poursuivre le développement d'un projet et rencontrer des partenaires de travail
- Soutiens aux auteurs et autrices se rendant au Festival du Livre de Charleroi et au Festival de la BD de Bruxelles

Ce voyage au festival d'Angoulême a été une expérience à la fois joyeuse et enrichissante. Les deux premiers jours, les éditeur-trice-s sur place ne sont pas encore trop occupé-e-s par les visiteurs et il est donc possible de discuter avec eux, de feuilleter leurs publications, de prendre des contacts et de parler de notre projet personnel. Grâce à cela, j'ai ainsi pu choisir quel-le-s éditeur-trice-s convenaient le mieux à mon projet. De plus, dans le milieu de la bande dessinée et de l'illustration, il arrive souvent que l'on connaisse les travaux des artistes sans savoir à quoi ils ou elles ressemblent. Parcourir des festivals comme celui d'Angoulême est donc un excellent moyen de mettre des visages sur des noms et de se faire connaître directement également. Ce voyage a donc été une occasion très agréable de rencontrer beaucoup d'artistes et de maisons d'édition, mais aussi d'enrichir mon patrimoine culturel avec la visite d'expositions proposées sur place.

Lison Ferné,  
lauréate de la bourse  
Un ticket pour Angoulême

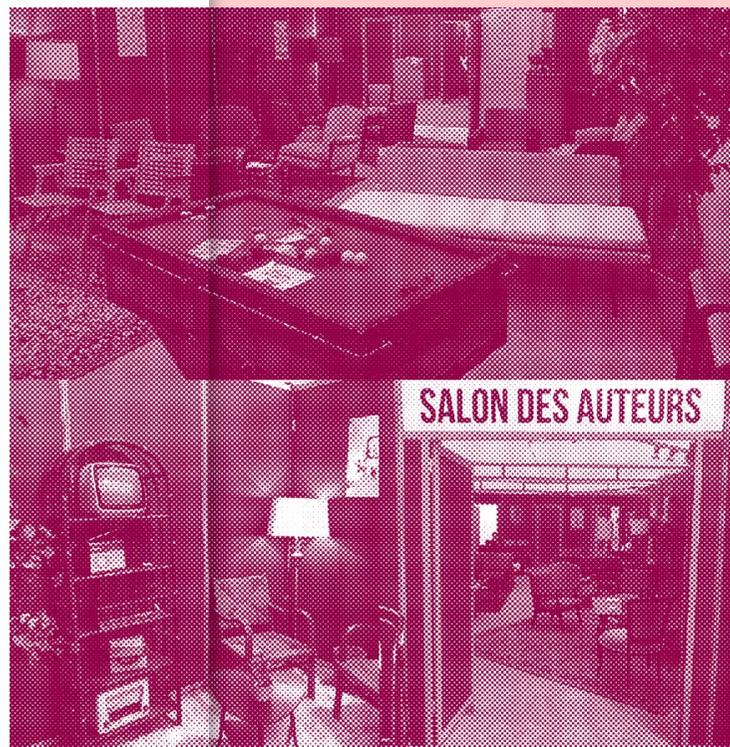
# Soutiens à la formation et à l'information

Ceux-ci se déploient à travers de nombreuses rencontres professionnelles et workshops à destination des auteurs et des autrices :

- Séance de pitching d'auteurs et autrices d'œuvres jeunesse et BD offrant un potentiel d'adaptation au Festival Anima
- Séance de pitching d'auteurs et autrices littéraires à destination du monde du cinéma à la Foire du livre de Bruxelles
- Soutien aux masterclasses et rencontres organisées par Le P'tit Ciné
- Organisation d'une rencontre entre auteurs, autrices et scientifiques pour le Festival Jean Rouch
- Partenariat avec le BSFF pour l'organisation d'une action envers les étudiant·e·s des écoles de cinéma
- Masterclass sur le Statut des artistes et les droits des artistes sur Internet et/ou les réseau sociaux au Festival Millenium
- Les rencontres auteurs-éditeurs à la MEDAA
- Les déjeuners d'auteurs et autrices par répertoire à la MEDAA
- Organisation d'un workshop au Extraordinary Film Festival
- Soutien aux rencontres d'auteurs et d'autrices organisées par les Midis de la poésie



Déjeuner des auteurs et des autrices



Le Salon des Auteurs et Autrices à la Foire du Livre de Bruxelles



Rencontre auteurs et éditeurs, avec Isabelle Wéry et Pierre de Muelenaere (ONLIT)

Anne Vanweddigen,  
Responsable du Service  
d'Action culturelle



## Nous et vous tou·te·s

Lorsque l'on parle de l'Action culturelle de la Scam on évoque à la fois :

- un budget provenant de la solidarité des auteurs et autrices résidant en France (puisqu'il vient de la copie privée française) qui, sous la responsabilité du Comité belge, est géré par l'équipe,
- une petite (mais dynamique) équipe que nous formons avec Célyne Bol - Van Corven au sein de la Scam en Belgique
- une politique de soutien fondée sur les besoins des auteurs et des autrices,
- un programme d'actions, de bourses, de prix, de rencontres qui fournit la matière première de nombreux mailings,
- un réseau de partenaires, de festivals, d'associations avec lesquelles nous entretenons des relations très positives,
- mais aussi une dynamique, une énergie dont il est parfois difficile de saisir les contours.

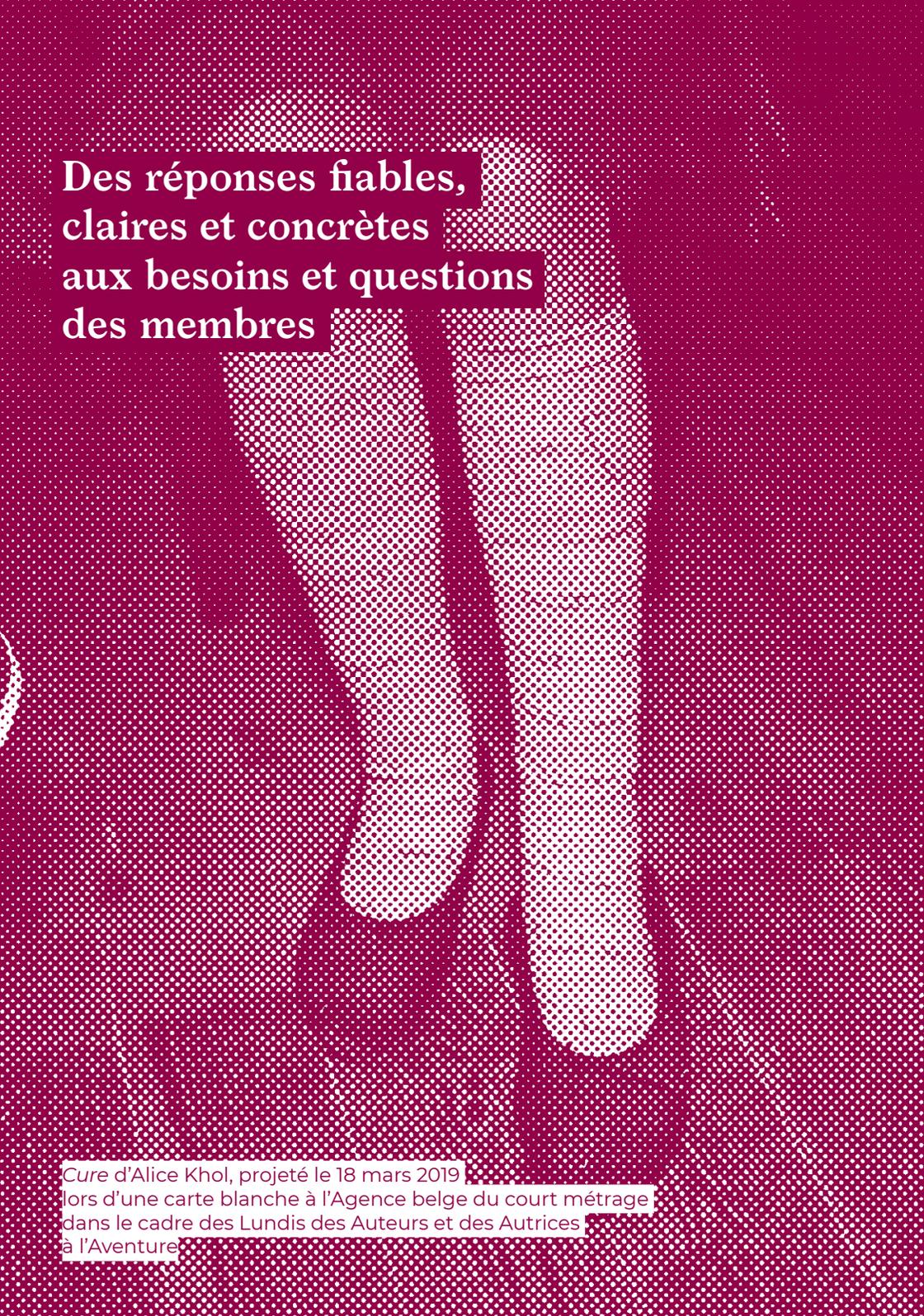
L'année 2019 qui est très précisément décrite dans le rapport d'Action culturelle est faite de tout cela, vous y trouverez la liste des nombreuses actions qui ont jalonné l'année et qui sont le fruit à la fois de la constance et de la cohérence de programmes qui ont fait leur preuve et de l'inventivité qui a permis de les renouveler.

Inventif·ve·s et cohérent·e·s, nous l'avons été en 2019 à travers par exemple la révision du programme de bourses. Depuis son lancement il y a maintenant presque 20 ans, ce programme n'a pas dévié de son axe central : être au plus près des besoins des auteurs et des autrices et « ne pas être une commission de plus dans leur vie ». Une position réaffirmée en 2019 en établissant des critères d'attribution aux bourses qui permettent de garantir l'équité (accès à tou·te·s au programme, priorité aux projets les moins financés) et en n'hésitant pas à recourir au tirage au sort pour départager des demandes lorsqu'aucun élément objectif ne le permettait. Pour compléter ce dispositif une nouvelle bourse a été créée en 2019 : la bourse « Au long cours » décernée, elle, sur base de coups de cœur des auteurs et des autrices du Comité belge.

Inventif·ve·s et cohérent·e·s nous l'avons été aussi en 2019 dans la mise en place d'actions concrètes en faveur de la parité puisque la Scam en Belgique a appliqué à l'Action culturelle une politique sans ambiguïté à cet égard : parité des jurys de sélection et comités de lecture, répartition paritaire des aides et des bourses aux auteurs et autrices, alternance homme/femme, application de l'écriture inclusive, conditionnement des soutiens extérieurs au respect d'une politique paritaire.

Depuis 2019, le mot « autrice » s'est largement propagé et nous sommes fier·ère·s d'y être pour quelque chose.

Nous, ce sont les auteurs et autrices du Comité belge et les membres de l'équipe et c'est dans ce « nous » qui permet l'équilibre entre la constance indispensable et le renouvellement permanent que nous puisons notre énergie, notre enthousiasme et notre envie tout simplement de continuer à chercher la meilleure manière d'être aux côtés de « vous », auteurs et autrices de la Scam.



**Des réponses fiables,  
claires et concrètes  
aux besoins et questions  
des membres**

*Cure* d'Alice Khol, projeté le 18 mars 2019  
lors d'une carte blanche à l'Agence belge du court métrage  
dans le cadre des Lundis des Auteurs et des Autrices  
à l'Aventure

## LE SERVICE JURIDIQUE

# Belle croissance des interventions juridiques



**872**  
dossiers d'auteurs  
et autrices traités



**1.502**  
interventions  
individuelles

↑  
+42%\*

Pour nous les auteurs, il n'est, en général, pas toujours évident de bien appréhender les contrats éditoriaux. Une phrase mal tournée, quelques points occultés, une clause qu'on oublie de faire enlever et on se retrouve avec des ennuis juridiques potentiels. Nous sommes très peu à pouvoir nous payer les services d'avocats spécialisés en droits d'auteurs. Membre de la Scam depuis mes premières publications, je savais qu'il existait un Service juridique à qui nous pouvions poser différentes questions. À titre informatif, il m'était arrivé par le passé, de consulter les juristes. Et puis l'année dernière, une énorme tuile m'est tombée sur la tête: un contrat « pourri », signé avec une « petite maison d'édition » a bien failli empêcher une VRAIE BELLE publication au Livre de Poche Jeunesse avec la visibilité que cela implique. Sophie Marchal a été exceptionnelle de patience et merveilleuse de conseils. Avec la Directrice Éditoriale du LDP Jeunesse, elles ont avancé main dans la main pour m'offrir cette opportunité. Mon roman a désormais une vraie vie. On peut le trouver partout, les libraires peuvent le commander... Je n'oublie pas que la Scam a été le premier maillon de cette chaîne vertueuse. Alors laissez-moi juste ajouter un dernier mot, MERCI.

Une autrice reconnaissante



**203**  
contrats vérifiés  
pour les membres



**28**  
modèles de contrats  
proposés aux membres



**9** médiations  
entre auteurs et  
autrices ou entre  
auteur·trice·s et  
producteur·trice·s



**162**  
réunions avec des  
auteurs et autrices

↑  
+25%\*



**52** négociations  
majeures de contrats  
soit en moyenne  
1 intervention / semaine

↑  
+62%\*

Et de très  
nombreux **conseils**  
par téléphone au  
quotidien!



Tanguy Roosen,  
Directeur du Service juridique

Quels sont les types d'interventions juridiques qui vous sont les plus régulièrement demandés ?

**Nous intervenons quotidiennement dans les demandes de conseils, de relecture de contrats et de négociation de contrats. Ces interventions s'amplifient chaque année, ce qui montre une belle santé du processus de création dans les domaines de l'écrit, de la radio et de l'audiovisuel. De nouvelles demandes apparaissent, liées à l'augmentation de la production d'œuvres en ligne, particulièrement des podcasts.**

Vous recevez de nombreuses demandes concernant les contrats, que conseillez-vous à nos membres ?

**Le Service juridique continue à promouvoir les contrats de collaboration entre auteurs. Ces contrats leur permettent d'organiser tous les aspects du travail commun tant dans la répartition des tâches, le calendrier, les décisions artistiques, le partage des rémunérations, la gestion des fins de collaborations et des différends. Ces points sont repris dans les modèles de contrat que nous mettons à leur disposition. L'expérience montre qu'une telle démarche permettra de réduire les trop nombreux conflits entre les coauteur·trice·s dont les projets sont souvent les premières victimes. Nous continuons également à élaborer de nouveaux contrats en lien avec des secteurs émergents comme les webséries ou les podcasts.**



Vous êtes constamment en contact avec les auteurs et autrices qui négocient leur contrat et donc leur rémunération. Voyez-vous une évolution dans les négociations des rémunérations ?

**Malheureusement tant dans le secteur de l'écrit que du documentaire audiovisuel, les rémunérations des auteurs en proportion de leur travail et de leur énergie ne sont pas toujours au rendez-vous. Avec le vote de la Directive européenne sur le droit d'auteur de 2019, on espère l'amélioration de certains éléments contractuels: rémunération proportionnelle généralisée, meilleure transparence lors des redditions des comptes, possibilité de récupérer les droits inexploités par les cessionnaires... Il s'agit à présent de traduire tous ces éléments dans les lois des États membres de l'Union européenne ainsi que dans les contrats.**

Outre les contrats et les médiations, une grande part de votre travail est également occupée par la défense du statut social et fiscal des auteurs et autrices: que faites-vous concrètement ?

**Nous continuons à gérer les dossiers opposant des auteurs et autrices à l'ONEM. Ces dossiers concernent le cumul des droits d'auteur et des allocations de chômage. Nous avons convaincu des parlementaires de déposer des propositions de loi supprimant ces règles de cumul qui affectent chaque année la vie d'un grand nombre d'auteurs et d'autrices. Si ces propositions ne sont pas devenues lois, elles nous ont permis de sensibiliser à nouveau les parlementaires et les partis sur cette question cruciale.**

Par le biais de la défense des auteurs et autrices, vous identifiez certainement des questionnements importants qui émergent dans leur parcours. Vous les accompagnez dans leurs démarches et les conseillez mais comment faites-vous pour transmettre au plus grand nombre les réponses à leurs questions ?

**Le Service juridique a rédigé et mis à la disposition des membres deux FAQ très complets l'un consacré au droit d'auteur et l'autre au droit social ainsi qu'un dossier fiscal à consulter lors du remplissage des déclarations fiscales. Nous les mettons régulièrement à jour en fonction de l'évolution du statut des auteurs et autrices.**

**Nous avons également organisé plusieurs séances d'information sur les nouvelles règles des ASBL après l'adoption du Code des sociétés et des associations. Nous avons répondu aux nombreuses questions qui concernaient le droit social qu'implique la fonction d'administrateur d'une ASBL. Ces soirées d'information ont eu un grand succès et nous pensons réitérer la formule en 2020 sur une autre thématique.**

- ↳ Retrouvez dans le Centre de Ressources sur le site [www.scam.be](http://www.scam.be) :
- **Rubrique FAQ** : FAQ sociale, juridique, générale, spéciale COVID...
  - **Rubrique Documents juridiques** : des modèles de contrats, le dossier fiscal, des repères législatifs...

500 auteurs et  
autrices en moyenne  
accueilli·e·s chaque  
mois dans nos espaces  
depuis septembre

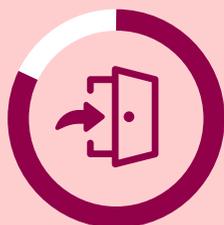
**MEDAA**

**LA MEDAA**

# La MEDAA, une maison où travailler et se rencontrer



**97 %**  
recommandent  
la MEDAA  
(les 3% restants ne se prononcent pas)



**82 %**  
sont venu-e-s au  
moins une fois  
au Café, dans le  
coworking ou les box,  
44 % au moins deux fois



**46 %**  
ont déjà assisté  
à un événement  
à la MEDAA



**56 %**  
ont organisé  
un rendez-vous  
ou un événement  
à la MEDAA

Note de satisfaction globale

**3,9**



Note d'utilité pour l'activité  
des auteurs et autrices

**3,5**



Une enquête sera réalisée chaque année, car avoir un retour des auteurs et autrices sur le travail réalisé est précieux et permet à l'équipe de la MEDAA d'améliorer l'accueil et les services, voire d'en imaginer de nouveaux.

Ces chiffres et ces témoignages se basent sur les réponses à un questionnaire papier rempli à l'automne-hiver 2019 par 113 utilisateurs et utilisatrices de la MEDAA.

Un vrai lieu de  
rencontre pour  
les auteurs

Merci  
à vous  
d'être là !

Espace unique  
me semble-t-il  
dans Bruxelles

Très bel espace  
qui renforce  
mon sentiment  
d'appartenance  
à une profession

Un bon remède  
à l'isolement !

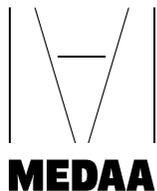
Chaleur  
de  
l'accueil

Excellent espace  
de travail,  
lumineux,  
confortable,  
accueillant,  
stimulant

Magnifique  
endroit plein  
de lumière

# La MEDAA en 2019

Après son lancement en mars 2018, 2019 a été une année de consolidation pour la MEDAA qui a vu sa fréquentation s'envoler et les événements s'y multiplier. Une Maison lumineuse, conviviale et ouverte pour venir travailler seul-e ou à plusieurs, pour boire un café, se rencontrer, se former, s'informer, se mobiliser... Une Maison pour les autrices et les auteurs belges, mais aussi européen-ne-s.



La MEDAA c'est d'abord une vraie maison des auteurs et des autrices, un lieu unique avec des conditions d'accès privilégiées pour les créateurs et créatrices, mais aussi pour leurs partenaires, professionnel-le-s de la culture et du droit d'auteur au sens large.



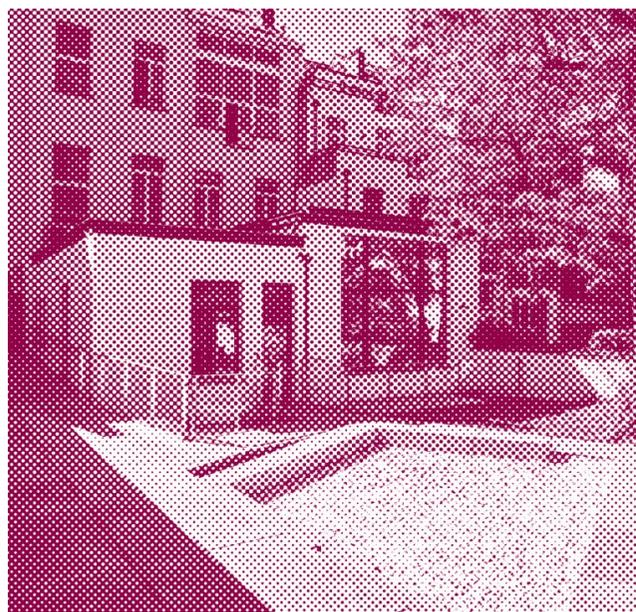
**+ de 500 événements**

dont:

**4** expositions

Près de **40** formations, ateliers, masterclass, conférences organisés dans tous les domaines

**3** débats avec des représentant-e-s politiques en présence des auteurs et autrices dans le cadre des élections



**15** associations professionnelles belges et européennes ont leur bureau à la MEDAA

**9** associations professionnelles belges et européennes ont leur siège social à la MEDAA

**4** personnes travaillent pour la MEDAA



Des **litres** de café et des **milliers** de biscuits Delacre consommés

[www.medaa.be](http://www.medaa.be)

[@MEDAA.BE](https://www.facebook.com/MEDAA.BE)

[@MEDAA\\_BE](https://twitter.com/MEDAA_BE)

[MEDAA- Maison européenne des Auteurs et des Autrices](https://www.linkedin.com/company/MEDAA-Maison-europ%C3%A9enne-des-Auteurs-et-des-Autrices)

## La MEDAA, un centre d'affaires

La MEDAA c'est aussi un centre d'affaires, avec des bureaux à l'année qui sont mis à disposition d'associations professionnelles belges et européennes, permettant ainsi de mutualiser espaces et ressources, et d'encourager les collaborations.

Outre la Scam, la SACD, la SOFAM, deAuteurs, l'asbl Maison des Auteurs, la SAA (Société des Auteurs Audiovisuels) et l'IFRRO (International Federation of Reproduction Rights Organisations), occupants « historiques » du 85 et du 87 de la rue du Prince royal, la MEDAA abrite également la FERA (Federation of European Film Directors), le PILEn (Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique), EVA (European Visual Artists), le Club de l'Histoire, le SLFB (Syndicat des Libraires francophones de Belgique), le collectif de photographes MAPS, EDN (European Dancehouse Network) et IMAGO (International Federation of Cinematographers).

Les associations professionnelles ASA (Association des Scénaristes de l'Audiovisuel), ARRF (Association des Réalisateur·rices et Réalisatrices francophones), ASAR (Association des Auteur·rices, réalisateur·rices et producteur·rices Radio), CEATL (Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires), Pen Club Belgique, RAC (Fédération professionnelle du secteur chorégraphique), DLF (Diversité linguistique et langue française), Traductiv et ProSpere y ont également leur siège social.



## La MEDAA, c'est aussi un lieu culturel

Plus de 500 événements se sont tenus dans nos espaces en 2019. Si nombre d'associations professionnelles y organisent des réunions internes, des CA ou des AG, la MEDAA c'est aussi et surtout un lieu culturel en soi, avec des événements liés à la défense, à la promotion et à la visibilité des œuvres et des créateurs et créatrices.

Ainsi, quatre expositions ont eu lieu dans ses murs en 2019, de plus en plus d'auteurs et d'autrices y organisent des projections ou des lectures de leurs œuvres, y viennent pour se former ou s'informer, mais aussi pour débattre. Dans le cadre des élections, trois rencontres ont été organisées avec des représentant·es du monde politique. Enfin, de plus en plus d'institutions choisissent la MEDAA pour y organiser des événements comme le VAF (Vlaams Audiovisueel Fonds), le Service Général des Lettres et du Livre du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, screen.brussels, EFAD (European Film Agencies), Culture Meet-Up Brussels ou encore les éditions Dupuis.





Bella

Bella

Bella

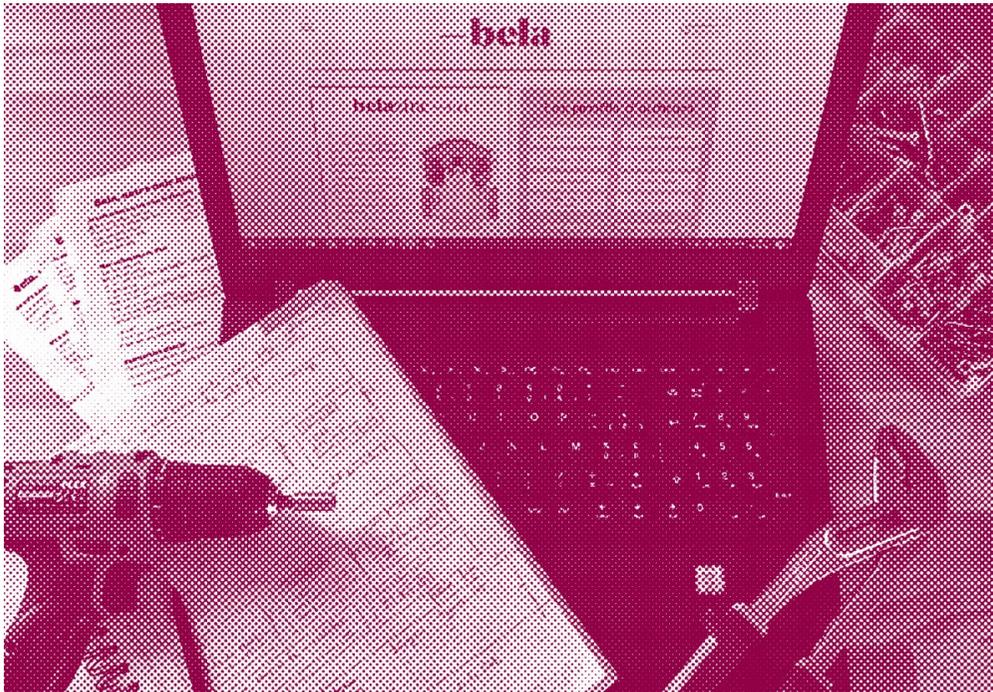
BELLA

BELA

# 2019, année de transition

Marquée par le départ de la coordinatrice historique de la plateforme Maud Joiret, la signature d'une nouvelle convention 2019-2023 avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et le renouvellement de l'équipe, 2019 est incontestablement pour Bela une année de transition vers de nouvelles orientations.

L'ADN de Bela n'en reste pas moins intact. Véritable réseau social de la création en Belgique, ce site favorise la découverte des auteurs et autrices, la connexion entre artistes et professionnel-le-s, et la bonne information des créateurs et créatrices sur leur métier au quotidien. Chaque profil permet de mettre en valeur ses savoirs et savoir-faire pour en faire une carte de visite virtuelle. Un webzine anime le répertoire de profils avec des retours d'expérience, des reportages ou des tutoriels. Une veille régulière des appels à projet, résidences et autres bourses permet de ne rater aucune opportunité professionnelle.



1 newsletter tous les vendredis

 @belalesite

 @Bela\_portail

 @Bela le site des auteurs

Tout en préservant la nécessité d'être un outil fonctionnel, collectif et solidaire, 4 pistes d'évolution sont privilégiées:

- **Enrichissement des profils d'auteurs et d'autrices avec des données inédites** (thème de prédilection, prestations secondaires comme la modération ou les ateliers, droits étrangers, connexions avec d'autres auteurs et autrices, etc.)
- **Accompagnement technique des utilisateurs et utilisatrices** (formation, tutoriel vidéo, flyer pédagogique)
- **Indexation et réorganisation des contenus du webzine** (portraits, listes, billets, actualités, interviews)
- **Diversification des publics cibles** (créateurs·trices, éditeurs·trices, journalistes, programmeurs·trices, libraires, bibliothécaires et autres médiateurs·trices)



## LE PILEn

# Formation, accompagnement, réseautage

Le PILEn offre accompagnement et soutien aux maillons de la chaîne du livre. Soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le PILEn est porté depuis 2012 par l'asbl Maison des Auteurs et des associations d'éditeurs (ADEB, Editeurs singuliers), libraires (SLFB) et bibliothécaires (APBFB, FIBBC).



## Les formations

En 2019, le PILEn a organisé des formations sur la communication en ligne et hors ligne (Instagram, newsletter, podcast, vidéo, pitch), ainsi que sur la coédition ou les métadonnées du livre. Le PILEn a proposé 13 formations différentes, avec 14 professionnel-le-s du livre en moyenne à chaque formation, dont 16% d'auteurs et autrices.

## La Foire du livre de Bruxelles

Le PILEn y a présenté l'espace Futurs du livre, vitrine de projets innovants (ebooks, réalité virtuelle, installations d'art numérique, applications littéraires, réalité augmentée, etc.), mettant la création – belge notamment – à l'avant-plan. Trois rencontres interprofessionnelles ont aussi été proposées.

## Le Festival Anima

Pour la 8<sup>ème</sup> fois, le PILEn a organisé les Rencontres de la webcréation, réunissant des acteurs du monde du livre, de l'animation et de l'audiovisuel. En 2019, avec notamment une autrice transmédia, nous avons vu en quoi les nouvelles écritures peuvent réconcilier les jeunes et la lecture.

## Les Rencontres avec les Hauts-de-France

Coorganisées depuis 2013 avec nos confrères et consœurs du Nord de la France, les Rencontres de l'Édition numérique étaient consacrées aux communautés en ligne, nouveaux leviers pour le livre. Au rang des ateliers, il était possible de contribuer à Wikimedia, de s'informer sur les pratiques juridiques en ligne ou de se former au Booktube. 70 professionnel-le-s du livre y ont participé.

## Le colloque « D'ici à là-bas »

Le 21 novembre 2019 s'est tenu le colloque annuel du PILEn où près de 110 personnes du secteur du livre ont assisté, dont 25% d'auteurs et autrices. Après une matinée de tables rondes, des ateliers sur les métadonnées, la diffusion et la distribution du livre francophone belge ou bien encore la communication en ligne et hors ligne ont été proposés.

## Le portail Prixdulivre.be

En décembre, le PILEn a lancé Prixdulivre.be. Cette base de données permet de s'informer sur le prix unique d'un livre donné, ainsi que de découvrir des sélections thématiques d'ouvrages.

↳ [prixdulivre.be](http://prixdulivre.be)

**PILEn.be**



**- Partenariat Interprofessionnel  
du Livre et de l'Édition numérique**



**@PILEnum**



**@PILENum**



**La Scam**  
à la Maison européenne  
des Auteurs et des Autrices  
Rue du Prince royal 85-87  
1050 Bruxelles

**www.scam.be**

 Scam.Be

 @Scam\_Be

 maison\_des\_auteurs

 Scam.be

**ANNEXE  
AU RAPPORT  
DE GESTION  
ET DE  
TRANSPARENCE**

# Sommaire

1. Structure juridique et gouvernance de la Scam	p79
2. Rémunérations des personnes gérant la succursale	p79
3. Représentation de la Scam en Belgique	p80
4. Information sur le coût de la gestion des droits et des services	p81
5. Information sur les sommes dues et encore non réparties	p84
6. Application des barèmes de répartition	p85
7. Contrôle des activités et des comptes	p86
8. Principaux risques auxquels la société est confrontée	p87
9. Principaux indicateurs	p89

## 1. Structure juridique et gouvernance de la Scam

La Scam est un organisme de gestion collective constitué sous forme de société civile. Elle est dotée en France d'un Conseil d'administration et d'une Commission de surveillance élus par l'Assemblée générale des membres, et de deux co-gérant·e·s, le Président ou la Présidente du Conseil d'administration et le Directeur général, ce dernier étant nommé par le Conseil d'administration.

La succursale belge est dotée d'un Comité belge, où siègent 12 membres élu·e·s par les membres résidant en Belgique, et d'un Délégué général, désigné par le Conseil d'administration sur proposition du Comité belge, consulté par le Directeur général.

## 2. Rémunérations des personnes gérant la succursale

Conformément aux obligations légales, le présent rapport de transparence précise la somme totale de la **rémunération** versée au cours de l'année précédente aux personnes gérant les activités de la société, ainsi que les **autres avantages** qui leur ont été octroyés. Cette obligation ne s'applique **qu'aux activités exercées sur le territoire belge**.

Les personnes gérant en Belgique les activités de la succursale sont les membres du Comité belge ainsi que le Délégué général. Le montant brut qui leur a été versé en 2019, toutes charges comprises, s'élève à **92.570,99€**.

### 3. Représentation de la Scam

La Scam a des participations financières dans les sociétés suivantes:

**REPROBEL:** 7 parts de 250 euros

**AUVIBEL:** 1 part de 2 500 euros

**SAA:** 10 part de 500 euros

**SAGEL:** 4.999 parts de 2,4789 euros

Elle siège également dans les Conseils d'administration d'Auvibel (elle est représentée au Collège des auteurs), de Reprobel (elle est représentée au Collège des auteurs) et à l'Assemblée générale de la SAA.

La Scam est reconnue comme fédération professionnelle, et à ce titre est représentée dans plusieurs instances d'avis de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle a des liens associatifs avec Pro Spere et La Maison des auteurs asbl.

### 4. Information sur le coût de la gestion des droits et des services

#### Budget 2019 et frais de personnel

##### **Le budget d'une entreprise doublé de celui d'une association.**

Le budget général de la Scam ne couvre pas uniquement ses activités de perception et de répartition des droits. La Scam développe de **nombreux services de type « associatif »**: conseils juridiques aux auteurs et aux usagers du répertoire, promotion des droits moraux et patrimoniaux de l'ensemble de ses membres, suivi du droit d'auteur sur les plans national et international, soutiens divers (professionnels et culturels) en matière fiscale et sociale, bourses d'aide à la création, partenariats avec des festivals, des écoles, etc.

Le Conseil d'administration avait approuvé, **dans son budget révisé pour l'année 2019**, la somme de **1.190.868€ de dépenses nettes globales** pour la Scam en Belgique (hors Action culturelle), dont 62% en frais de personnel.

##### **Le montant des dépenses s'élève en définitive à 1.163.352€**

Au 31 décembre 2019, le personnel à charge de la Scam se composait de **6,9 ETP** (équivalents temps plein), **répartis sur 9 personnes**.

##### **Budget 2020**

Le budget prévisionnel des **dépenses nettes pour l'année 2020** est fixé à **1.217.848€**.

##### **Ratio**

En Belgique, le ratio des frais nets globaux sur les encaissements nets globaux, c'est-à-dire le **taux de frais nets global**, atteint **13,59%** en 2019, selon la méthode de calcul recommandée par notre service de contrôle (le rapport de la moyenne des perceptions des 3 dernières années et les charges nettes, hors Action culturelle et participation au fonds organique).

Si les ressources diminuent, le ratio augmente mécaniquement sans que pour autant les frais soient plus importants.

	2017	2018	2019
Perceptions Scam Belgique (après partages)	7 120 292	8 160 433	8 453 905
Droits étrangers venant du siège	920 466	929 397	850 025
Paiements à deAuteurs (répartitions)	-370 833	-481 405	-292 024
<b>Total perceptions</b>	<b>7 669 925</b>	<b>8 608 424</b>	<b>9 011 907</b>
<b>MOYENNE PERCEPTIONS 2017-2019</b>			<b>8 430 085 (2)</b>
Charges nettes (hors Action culturelle)			1 163 352
- déduction contribution au fonds organique			-18 041
<b>CHARGES NETTES (hors AC et fonds organique)</b>			<b>1 145 312 (1)</b>
<b>TAUX DE CHARGES NETTES</b>			<b>13,59% (1) / (2)</b>

À périmètre d'activité comparable, **les frais de la Scam** restent ainsi parmi les plus bas d'Europe et certainement de Belgique dans nos domaines de gestion.

Nos concurrents ne présentent pas de tels résultats.

Pour ce qui concerne les frais de l'ensemble de la Société, ces sommes sont mises en évidence dans le rapport annuel de la Scam en France, disponible pour tous les membres sur le site [www.scam.fr](http://www.scam.fr).

## Financement des coûts de fonctionnement

Le financement des coûts de fonctionnement de la Scam repose sur deux sources :

- les retenues sur les différentes catégories de droits (provisionnelles puis définitives),
- les produits divers (cotisations, produits financiers (France), etc.)

**Les sommes nettes à répartir aux auteurs** (SNR) s'analysent donc comme suit :

- **Les sommes brutes à répartir** (SBR) pour compte de la seule Scam (donc après partages avec les autres sociétés de la Maison des Auteurs)
- **Moins les charges nettes** (ChN) (après déduction des participations aux charges communes payées par les autres sociétés de la Maison des Auteurs)
- **Plus les produits financiers nets** (produits financiers bruts - charges financières)
- Soit  $SBR - ChN - (PrFb - ChF) = SNR$

Pour des raisons pratiques et de prévisibilité, ce ne sont pas les charges réelles qui sont déduites au fil de l'année, mais des retenues provisionnelles.

$SBR - (RS \text{ provisionnelles}) = SNR$ , sous réserve de remboursement de retenues à la clôture de l'exercice.

**Si un excédent de retenue est constaté en fin d'exercice, un « remboursement de retenues statutaires » est opéré en faveur des auteurs.**

## Financement de l'Action culturelle

Rappelons que l'Action culturelle de la Scam dispose de son propre budget, financé pour l'essentiel par une affectation légalement obligatoire en France de 25% de ses perceptions sur la copie privée.

De bonnes décisions juridiques et politiques sont venues conforter en France et au niveau de la Cour de Justice européenne le système de financement de l'Action culturelle découlant de la copie privée.

## Financement des fonds sociaux

La Scam accorde des aides sociales à ses membres qui sont dans le besoin et qui en font la demande. Par confidentialité, l'examen des besoins et les décisions à prendre sont réalisés de façon discrète, afin de ne pas gêner l'auteur concerné. La Scam agit dans ce domaine en relation avec les services publics d'aide sociale.

## 5. Information sur les sommes perçues et encore non réparties

En vertu de la loi, les organismes de gestion collective doivent prendre toutes les mesures nécessaires afin de répartir dans les délais prévus par la législation les droits qu'ils ont perçus. Le cas échéant, ils doivent faire rapport à l'Assemblée générale des droits qui n'ont pas été répartis dans cette échéance, et indiquer les motifs de l'allongement des délais de répartition.

Les droits non répartis **en Belgique** sont les suivants:

Retour sur répartition « France »	18.705
Répartition auteurs reprographie	82.460
Retour auteurs reprographie	2.584
Répartition auteurs prêt public	44.569
Retour auteurs prêt public	857
	<b>149.174</b>

Il s'agit essentiellement de droits mis en paiement, et donc versés aux auteurs, et qui nous sont revenus pour différentes raisons, telles que: compte bancaire clôturé, adresse erronée, auteur disparu...

Nous rappelons que nous n'effectuons les versements de droits que si nous sommes en possession de l'adresse fiscale du compte bancaire de l'auteur, et que toute modification de coordonnées doit se faire expressément par écrit.

## Compte de perception

Il s'agit essentiellement de sommes perçues pour la reprographie et le prêt public devant être partagées entre la Scam, la SACD et deAuteurs sur base des données pertinentes.

	Réserve et en attente de partage
DROITS DE REPROGRAPHIE	519.087,8
DROITS ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	414.507
DROITS DE PRÊT PUBLIC	786.396
DROITS INTERNET	26.275
	<b>1.746.265</b>

Tous les autres droits perçus sont globalisés dans les comptes du siège de la Société à Paris pour l'établissement des répartitions et font l'objet de contrôles approfondis par la commission de contrôle, les commissaires aux comptes et le contrôleur de gestion.

## 6. Application des barèmes de répartition

### Répartition des droits de prêt public

#### Répartition au titre de 2016

En application du barème, il a été décidé de :

- fixer le montant forfaitaire par auteur à 15 €
- utiliser une clé de partage par support de 93,02% pour les livres et de 6,98% pour les périodiques. Ces pondérations proviennent d'une étude réalisée par le V.C.O.B. (Vlaams Centrum voor Openbare Bibliotheken).
- affecter 10% des droits au fonds d'action culturelle

#### Prêt public au titre des années 1997 à 2003

Les montants perçus dans le cadre de la transaction entre l'État belge et les différentes sociétés d'auteurs sont répartis par tiers sur les années de consommation 2016, 2017 et 2018.

Vu les montants importants à répartir, en application du barème, le plafond a été augmenté à 7.500€ pour la répartition au titre de 2016 dans l'attente de l'application du nouveau barème.

### Répartition des droits de reprographie

#### Répartition au titre de 2017

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 50€.

Par ailleurs, le Comité de la Scam a décidé d'affecter 10% des perceptions de reprographie à des fins d'actions culturelles.

#### Forfait pour la répartition du complément au titre de 2014 et 2015

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 5€.

### Répartition des droits audiovisuels

#### Chaînes locales sans documentation

Le Comité belge a décidé de fixer le tarif de droits de retransmission par câble pour les chaînes de télévision locales au tarif appliqué par année à BX1.

#### Droits Internet VTM et VRT

5% de la perception globale VTM et VRT sont prélevés pour rémunérer les œuvres mises à disposition sur le site Web de ces chaînes de télévision.

Les montants perçus sont répartis selon le barème applicable (90% remis à la masse des répartitions TV et 10% consacré au webnatif jamais primo-diffusé).

## 7. Contrôle des activités et des comptes

### La transparence de la société est garantie

Les auteurs de la Scam sont assurés de la légalité et de la **transparence dans la gestion de leurs droits**, tant sur le plan national qu'international.

Le **Comité belge**, exclusivement composé d'auteurs et d'autrices élu·e·s par les membres, reçoit à chacune de ses réunions mensuelles les informations détaillées en matière de perception et de répartition. Il pose toutes les questions qu'il souhaite au délégué général et à ses collaborateurs. Un contrôle interne de gestion a été établi depuis plusieurs années sur les activités belges.

S'agissant de la gestion collective, la loi comporte des dispositions très strictes dont le respect de l'application a été confié au SPF Économie, en son Service de contrôle des sociétés de gestion de droits.

Ce dispositif est décrit sur le site officiel du SPF Économie (<https://economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle/droit-dauteur>).

## 8. Principaux risques auxquels la société est confrontée

La Scam est confrontée au risque de ne pas pouvoir honorer les dettes qu'elle a vis-à-vis des ayants droit. Pour parer ce risque, la Scam place ses liquidités sur des comptes d'épargne et dans des produits financiers dont le capital est garanti. La Scam veille également, par une procédure régulière de contrôle budgétaire, à limiter ses frais généraux au cadre budgétaire qu'elle arrête chaque année.

La Scam est confrontée à un risque informatique: perte des données, destruction de la base des ayants droit et de leurs œuvres. La société réduit sensiblement ce risque en assurant quotidiennement des procédures de back up. Ses serveurs, applications et banques de données sont en passe d'être externalisés et en outre configurés pour être restaurés rapidement en cas de problème. Des investissements ont été réalisés pour augmenter la sécurité, notamment des réseaux wifi.

La Scam est également confrontée au risque créé par l'action en justice intentée en 2006 par Telenet qui remet en cause la gestion collective en matière de retransmission par câble (pour la soi-disant « injection directe »). La Scam a obtenu largement gain de cause devant la Cour d'appel de Bruxelles, statuant après cassation. De plus, la loi a été modifiée ainsi que le cadre légal européen, diminuant les risques. Le litige est enfin réduit puisque la Scam a trouvé un accord partiel avec Telenet pour la moitié environ des chaînes de TV retransmises et concernées par le litige et que cet accord rétroagit sur le passé.

La décision précipitée en 2016 du gouvernement belge de supprimer le système dual, et notamment la perception sur les appareils, a entraîné une chute des perceptions à Repobel (estimation 40 à 50 %), malgré les engagements du Premier Ministre, M. Charles Michel, de garantir le niveau de rémunération des auteurs. Les sommes à percevoir par la Scam diminueront inévitablement. La Scam agit pour obtenir la réparation intégrale du préjudice ainsi porté à ses membres.

Les évolutions sur les marchés de la radio-télévision et de la distribution de services de médias, utilisateurs principaux de nos répertoires, sont également des risques qui ont été pris en compte lors de l'établissement des prévisions de perception et de l'élaboration des budgets.

## Réactions à la crise du Covid-19

L'apparition du virus COVID-19 début 2020 et les effets des mesures prises pour contenir le virus ont de graves conséquences pour le secteur artistique et culturel et pour les auteurs et artistes, dont la plupart ont un statut social précaire.

La crise COVID-19 va avoir une incidence significative sur nos perceptions et notre performance financière en 2020, notamment auprès des radiodiffuseurs commerciaux. En conséquence, il se peut que nous devions enregistrer des ajustements dans nos comptes en 2020. D'après les faits connus à ce jour, nous n'avons actuellement qu'une connaissance relative des incidences sur les états financiers de 2020.

Toute l'équipe de la Scam continue à travailler en confinement via le télétravail.

Nous accélérons la répartition des droits afin de payer les auteurs le plus rapidement possible.

Nous avons créé un fonds d'urgence pour les membres. Les coûts de gestion sont optimisés. Les organes de gestion suivent de près les perceptions et les coûts. Il sera effectué un contrôle budgétaire strict.

## 9. Principaux indicateurs

<b>1</b>	<b>Droits perçus</b>	<i>rubriques SPF</i>	<b>9 011 907</b>
	Audio	<i>comm.publique / audiovisuel</i>	3 321 177
	Câble	<i>retransm. par câble / audiovisuel</i>	4 517 382
	Reprographie	<i>reprographie / littéraire</i>	425 566
	Enseignement et recherche	<i>enseign. recherche / littéraire</i>	284 521
	Copie Privée	<i>copie privée / audiovisuel</i>	352 804
	Prêt public	<i>prêt public / littéraire</i>	106 094
	Droit de suite	<i>droit de suite / graphique</i>	4 363
	(selon définition SPF pour le calcul de la contribution au fonds organique)		<b>9 011 907</b>
<b>2</b>	<b>Droits payés</b>		<b>8 666 067</b>
	Audio	<i>comm.publique / audiovisuel</i>	2 763 175
	Câble	<i>retransm. par câble / audiovisuel</i>	4 517 382
	Reprographie	<i>reprographie / littéraire</i>	502 597
	Enseignement et recherche	<i>enseign. recherche / littéraire</i>	76 088
	Copie Privée	<i>copie privée / audiovisuel</i>	352 804
	Prêt public	<i>prêt public / littéraire</i>	449 659
	Droit de suite	<i>droit de suite / graphique</i>	4 363
	(selon définition SPF: droits payés = montants mis en répartition à Paris)		<b>8 666 067</b>
<b>3</b>	<b>Charges nettes (hors Action culturelle, contribution au fonds organique et retenue statutaire)</b>		<b>1 145 312</b>
	Audio	<i>comm.publique / audiovisuel</i>	422 084
	Câble	<i>retransm. par câble / audiovisuel</i>	574 108
	Reprographie	<i>reprographie / littéraire</i>	54 085
	Enseignement et recherche	<i>enseign. recherche / littéraire</i>	36 159
	Copie Privée	<i>copie privée / audiovisuel</i>	44 837
	Prêt public	<i>prêt public / littéraire</i>	13 483
	Droit de suite	<i>droit de suite / graphique</i>	554
	(ventilation sur base des droits perçus)		<b>1 145 312</b>
<b>4</b>	<b>Retenue statutaire</b>		<b>79 575</b>
	Reprographie	<i>reprographie / littéraire</i>	37 515
	Enseignement et recherche	<i>enseign. recherche / littéraire</i>	6 087
	Prêt public	<i>prêt public / littéraire</i>	35 973
	(sur base uniquement du compte de résultat de la succursale)		<b>79 575</b>

<b>Evolution des dettes sur droits entre 2018 et 2019</b>		<b>2019</b>	<b>2018</b>	variation
<b>5</b>	<b>Dettes sur droits</b>	<b>15 476 072</b>	<b>15 442 255</b>	33 817
<b>A</b>	<b>Droits en attente de perception</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	-182 789
<b>B</b>	<b>Droits perçus à répartir</b>	<b>14 189 134</b>	<b>14 371 923</b>	-182 789
	Audio <i>comm.publique / audiovisuel</i>	3 136 697	3 489 319	-352 622
	Câble <i>retransm. par câble / audiovisuel</i>	7 782 709	7 037 590	745 119
	Reprographie <i>reprographie / littéraire</i>	1 672 893	2 038 833	-365 941
	Enseignement et recherche <i>enseign. recherche / littéraire</i>	414 507		
	Copie privée <i>copie privée / audiovisuel</i>	395 933	676 220	-280 287
	Prêt Public <i>prêt public / littéraire</i>	786 396	1 129 961	-343 565
		14 189 134	14 371 923	-182 789
<b>C</b>	<b>Droits perçus répartis en attente de paiement</b>	<b>1 286 938</b>	<b>1 070 332</b>	216 606
	Audio <i>comm.publique / audiovisuel</i>	606 327	538 207	68 120
	Câble <i>retransm. par câble / audiovisuel</i>	443 576	426 009	17 567
	Reprographie <i>reprographie / littéraire</i>	103 749	11 220	92 529
	Copie privée <i>copie privée / audiovisuel</i>	86 369	63 408	22 961
	Prêt Public <i>prêt public / littéraire</i>	45 425	29 997	15 429
	Droits de suite <i>droits de suite / graphiques</i>	1 492	1 492	0
		1 286 938	1 070 332	216 606
<b>D</b>	<b>Droits perçus non répartissables (non attribuables art. XI.254 CDE)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0
<b>E</b>	<b>Dettes de produits financiers provenant de la gestion des droits perçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0